

République Française  
Département : VIENNE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINTE RADEGONDE

Séance du 12 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le douze avril à dix-neuf heures le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric JARRY, Maire de SAINTE RADEGONDE.

Date de convocation : 6 avril 2021

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : Mesdames Marjorie TERNY, Valérie ROUGEON, Céline WIBAUT, Véronique FOUCHER, Kalinka TERROBA, Messieurs Frédéric JARRY, Aurélien OUZOULIAS, Pascal BELONCLE, Jérôme GADIOUX, Christophe DURAND.

Absent : Monsieur Franck WAXIN

**ORDRE DU JOUR**

- Délibération sur les amortissements des attributions de compensation
- Vote des taux d'imposition
- Vote du budget primitif 2021
- Logement école (location + raccordement téléphonique)
- Chemin du Gatineau
- Tracteur autoporté
- Questions diverses

**DELIBERATION SUR LES AMORTISSEMENTS DES ATTRIBUTIONS DE  
COMPENSATION**

Monsieur le maire explique que la commune amortit les attributions de compensation versées à Grand Poitiers. Afin de régulariser les attributions qui n'ont jamais été amorties et d'éviter de mettre de nouveaux fonds en investissement, il est proposé au conseil d'amortir sur 1 an et de neutraliser les attributions de compensation suivantes :

- AC de 2020 pour 8014€
- AC de 2017 pour 14597€
- AC de 2018 pour 12805€
- AC de 2019 pour 14597€

Le conseil accepte cette proposition à l'unanimité.

## **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les taux d'imposition des taxes directes locales de 2020 étaient les suivantes :

taxe d'habitation : 5.94  
taxe foncière bâti : 7.61  
taxe foncière (non bâti) : 25.26

Monsieur le Maire précise que cette année :

- le conseil n'a pas à voter de taux de taxe d'habitation,
- le vote du taux de taxe foncière bâti se fait en cumulant le taux TFB de la commune soit 7.61% avec le taux TFB du département soit 17.62% soit un total de 25.23%

Le conseil décide à l'unanimité de conserver ces mêmes taux d'imposition, à savoir :

taxe foncière bâti : 25.23  
taxe foncière (non bâti) : 25.26

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2021 au conseil qui est validé à l'unanimité.

Dépenses d'investissement :	406 725.54€
Recettes d'investissement :	406 725.54€
Dépenses de fonctionnement :	253 204.00€
Recettes de fonctionnement :	253 204.00€

## **LOGEMENT ECOLE**

Les travaux de transformation de l'ancienne école en deux logements se terminent. Il va donc être possible de louer ces deux nouveaux appartements.

Après échange, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte que l'appartement PMR, au 6 route principale, soit loué au prix de 450€ et que l'appartement, au 4 route principale, soit loué au prix de 425€.

Par ailleurs, les nouveaux logements au 4 et 6 route principale devant être loués au 1<sup>er</sup> mai 2021, Monsieur le Maire propose que les raccordements téléphoniques soient effectués par les futurs locataires et que le coût de ces raccordements soit remboursé aux locataires. En effet, les délais d'installation seront plus rapides en passant directement par eux.

Après échange, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte que le coût d'installation des raccordements téléphoniques des appartements soit remboursé aux nouveaux locataires sur présentation d'une facture.

## **CHEMIN DU GATINEAU**

Vu l'enquête publique de mai 2017 sur le déclassement d'une partie de la voie communale du Charreau à la La Bierre et Charreau à la Galarderie et la création de deux nouveaux chemins ruraux au lieu-dit Le Gatineau,

Vu les mises en demeure d'acquiescer adressées aux riverains des parcelles D1040 et D1042 en date du 25 février 2021 par lettre recommandée avec accusé de réception,

Vu le nouveau tracé du chemin rural qui passe sur les parcelles de Monsieur Jean-Claude BROUARD,

Monsieur le Maire propose que soit vendue pour 1€ symbolique les parcelles D1040 et D1042 à Monsieur Jean-Claude BROUARD.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition, à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents pour mener à son terme ce dossier.

## **TRACTEUR AUTOPORTE**

Monsieur le Maire propose la vente du tracteur autoporté qui ne sert plus, puisque la commune ne dispose plus d'agent communal et fait appel à un prestataire pour faire l'entretien des espaces verts de la commune.

Vu l'estimation faite sur le tracteur pour un prix de vente dans l'état à 1000€,

Après échange, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la vente du tracteur autoporté à 1000€ et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents pour mener à son terme cette vente.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire souhaite faire une demande de subvention ACTIV3 pour une aide au financement de l'aménagement de la cour de l'ancienne école suite à la transformation de l'école en logements. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise, Monsieur le Maire, à faire cette demande.

Monsieur le Maire annonce le début des travaux au 2<sup>ème</sup> étage de l'ancienne école pour le mardi 13 avril 2021.

Monsieur le Maire informe le conseil que suite à des échanges avec Madame QUERE qui s'occupe de l'entretien de l'église et de Monsieur FOUCHER, il y aura des éclairages à changer dans l'église et des travaux à prévoir pour la chapelle qui est en train de s'écarter de l'église.

Monsieur BELONCLE intervient sur la signalisation à La Touche qui pourrait être améliorée afin d'indiquer les numéros des maisons pour une arrivée éventuelle plus rapide des secours. Après échange, une proposition de sortie des panneaux aux extrémités du hameau avec indication des numéros est à l'étude.

A 20H30, la séance est levée